

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT – AIDE AU TRANSPORT SAISON 2018-2019 / GROUPES SCOLAIRES ET PRÉSCOLAIRES

- Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec rembourse **jusqu'à 40 % des frais de transport** des écoliers fréquentant les établissements d'enseignement publics et privés du préscolaire, primaire et secondaire du Québec, jusqu'au Grand Théâtre de Québec ou Palais Montcalm.
- Cette aide est attribuée selon les crédits disponibles, le ministère ne s'engageant donc pas à satisfaire la totalité des demandes.
- Les sommes versées à l'Orchestre symphonique de Québec sont, à ce titre, redistribuées aux écoles dont la participation aux Matinées symphoniques ou aux Notes à Répétition est confirmée.
- Pour participer au programme, vous devez **nous retourner le formulaire d'aide au transport, dûment complété, ainsi qu'une copie de la soumission du transporteur.**
- Le formulaire et la soumission du transporteur doivent nous être envoyés au plus tard le **10 octobre 2018** par courriel à : hlaberge@osq.org
- La facture du transporteur doit nous être envoyée au plus tard 3 jours après le concert, par courriel à : hlaberge@osq.org

Informations sur l'aide au transport : **Huguette Laberge** :
tél. : 418-643-8486#115 / hlaberge@osq.org